

Compte-rendu

du Conseil Municipal

Le treize janvier deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club pour des raisons sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH.

Mme Séverine BORDAS est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Convention fourrière SPA 2021

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des vœux qui ont été adressés à la Mairie.

Remerciements de la famille POUMEYROL pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de M. Paul POUMEYROL.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 Décembre 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 2 Décembre 2020 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Bilan 2020 du restaurant scolaire et du restaurant du centre de loisirs :

Les dépenses alimentaires du restaurant scolaire s'élèvent à **19 207.22 €** et les recettes de l'encaissement des repas à **19 756.48 €** avec un total de **9 752** repas servis.

Les dépenses alimentaires du restaurant du centre de loisirs s'élèvent à **7 120.08 €** et les recettes de l'encaissement des repas à **6 144.98 €** avec un total de **2 983** repas servis.

➤ Rétrospective Budget 2020 :

Monsieur le Maire présente un état des lieux de la consommation des lignes de crédits ouverts.

Un premier état des dépenses et des recettes est présenté.

Monsieur le Maire fait également un point sur les subventions reçues en 2020 ainsi que les demandes en cours pour les projets de la commune.

➤ **Convention fourrière SPA 2021 :**

La SPA met à la disposition de la commune des locaux pour accueillir des animaux en errance ou en difficulté. En contrepartie des services rendus, l'indemnité versée à la SPA est fixée à 0.85 € par habitant. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention fourrière.

➤ **Achat d'un terrain : parcelle A 2682 d'une superficie de 2 134 m² :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle A 2682 d'une superficie de 2 134 m² située entre la route de Monteton et la rue du petit Caminel appartenant à l'indivision COUSINET en vue de constituer une réserve foncière.

Le Conseil Municipal donne son accord au prix de 0.80 € le m² soit un total de 1 707.2 € et charge Monsieur le Maire de contacter Maître BONNEVAL pour l'établissement de l'acte.

➤ **Renouvellement du matériel de la psychologue scolaire du secteur :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Maire de LA FORCE concernant le renouvellement du matériel de la psychologue scolaire Mme MENANTEAU qui intervient dans les écoles du secteur.

Il s'agit d'un matériel nécessaire à la prise en charge des élèves (WISC-V)

Un devis a été présenté pour un montant de 1622.00 € TTC à partager entre les communes du secteur d'intervention en fonction du nombre de classes dont elles disposent. Pour la commune de Gardonne, 6 classes sont concernées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la participation de la commune de Gardonne pour l'achat de ce matériel.

Le Conseil Municipal donne son accord.

➤ **Comptes rendus du Conseil Communautaire de la CAB du 14 décembre 2020**

➤ **Rapports des commissions**

- La distribution des cadeaux aux anciens se fera le samedi 23 janvier entre 14h et 18h. Pour des raisons sanitaires liées au COVID-19, le Maire et les Conseillers Municipaux ne pourront pas rentrer dans les habitations.

La séance est levée à 20 heures 30